



**VALLÉE
DES RIVIÈRES**

Description du Poste

Opérateur Journalier

Poste syndicale - Locale 5563

Opérateur Journalier

1. BUTS DU POSTE :

Sous l'autorité des directeurs de services, le titulaire du poste a pour but d'assurer l'exécution des travaux d'opération de machinerie et des tâches connexes requises pour soutenir efficacement les opérations municipales et contribuer au bon fonctionnement de la Ville.

2. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

2.1 Sommaire des responsabilités

Le titulaire accomplit tout travail d'opérateur de machinerie ainsi que toute autre tâche ou travail connexe assigné par les directeurs de services ou la direction général, selon les besoins du service et les compétences de l'employé. Il est tenu de se conformer aux directives reçues, de collaborer au bon déroulement des opérations municipales et de maintenir en tout temps des relations de travail professionnelles, respectueuses et harmonieuses avec l'employeur, les employés et les différents intervenants.

2.2 Profil des tâches

- Le titulaire du poste peut notamment être appelé à :

A. Santé et sécurité au travail

- Suivre en tout temps les règles, politiques et pratiques de santé et sécurité au travail de la Municipalité.
- Rapporter immédiatement tout incident, accident ou blessure survenu au travail, et compléter les rapports requis.
- Signaler sans délai tout endroit, situation, véhicule, équipement ou outil jugé dangereux.

B. Conformité et soutien aux opérations

- Respecter les politiques, procédures, règlements et arrêtés de la Municipalité relatifs au travail.
- Exécuter les travaux planifiés, réguliers et quotidiens requis pour le bon fonctionnement des opérations municipales.

Ville de Vallée-des-Rivières
Description du poste

- Fournir à son supérieur immédiat tout renseignement pertinent ou recommandation en lien avec les opérations.
- Suivre, remplir et tenir à jour les cahiers opérationnels, registres, listes de vérification, journaux d'inspection et bons de travail exigés.
- Participer aux formations demandées par le directeur de service ou l'administration municipale.

C. Véhicules, outils et équipements

- Vérifier les véhicules, équipements et outils avant leur utilisation ou avant de quitter le garage.
- Remplir quotidiennement le journal d'inspection requis (« pre-trip »).
- Utiliser les véhicules, équipements et outils de façon sécuritaire, appropriée et économique en se conformant à la politique SS06-2026-E et la politique SS03-2026-E.
- Effectuer l'entretien de base, assurer la propreté et assurer le suivi courant des véhicules et équipements municipaux.
- Rapporter par écrit tout bris, anomalie ou irrégularité observé relativement aux véhicules, équipements, outils ou bâtiments sous sa responsabilité.

D. Voirie et infrastructures de transport

- Voir au bon état des rues, routes, allées, trottoirs et autres espaces appartenant à la Municipalité.
- S'assurer que ces lieux demeurent libres d'obstacles, de dangers ou de nuisances pouvant nuire à la circulation ou à la sécurité du public.
- Effectuer les travaux d'entretien courant requis pour maintenir les infrastructures de transport en bon état.
- Réaliser les travaux de déneigement et d'entretien hivernal des routes, accès, trottoirs et cours, conformément aux politiques et priorités municipales.
- Contribuer au maintien d'une circulation sécuritaire sur le territoire municipal.

E. Réseau d'eau potable et d'égouts

- Veiller au bon fonctionnement et à l'entretien des infrastructures d'eau potable et d'égouts, y compris les bornes-fontaines.
- Exécuter les tâches prévues au calendrier d'entretien du réseau d'eau et d'égouts dans les délais prescrits.
- Rapporter tout bris, défectuosité, irrégularité ou incident touchant les infrastructures ou équipements liés à l'eau et aux égouts.

Ville de Vallée-des-Rivières
Description du poste

- Effectuer la lecture des compteurs d'eau dans les commerces lorsque requis.
- Effectuer l'échantillonnage de l'eau potable et des eaux usées selon les exigences applicables.
- Dresser et maintenir à jour l'inventaire des pièces et composantes liées aux systèmes d'eau et d'égouts.

F. Installations récréatives, sportives et culturelles

- Voir à l'ordre, à l'entretien, au maintien et au bon fonctionnement des équipements et installations récréatives, sportives et culturelles de la Municipalité.
- Maintenir un haut niveau de propreté dans les installations assignées, conformément aux listes de vérification et aux directives établies.
- S'assurer de la sécurité du public dans les installations municipales en corrigeant ou signalant toute situation dangereuse.
- Effectuer les travaux nécessaires tels que le nettoyage des entrées, l'épandage de sel, la vérification et la réparation de filets protecteurs, ainsi que toute autre intervention préventive ou corrective requise.
- Rapporter par écrit tout bris ou toute irrégularité constatée dans les installations, équipements ou facilités assignés.
- Faire respecter les règles de conduite applicables dans les installations sportives et signaler par écrit toute situation problématique au supérieur immédiat.
- Développer et maintenir de bonnes relations de travail avec les organismes sportifs, culturels et de loisirs de la Municipalité.

G. Relations de travail et tâches connexes

- Travailler en équipe avec ses confrères et consœurs de travail.
- Accompagner les étudiants dans l'exécution de leurs tâches quotidiennes, à leur communiquer les consignes de travail ainsi que les règles de santé et sécurité applicables, et à transmettre toute situation nécessitant une intervention au directeur de service.
- Maintenir une relation de travail professionnelle et respectueuse avec l'employeur, les collègues, les résidents et les différents intervenants.
- Exécuter toute autre tâche connexe compatible avec la fonction, selon les besoins opérationnels de la Municipalité et les directives reçues.

Le titulaire du poste peut être affecté à différents secteurs d'activités municipaux, notamment la voirie, les infrastructures de transport, les réseaux d'eau et d'égouts, ainsi que les installations récréatives, sportives et culturelles, selon les besoins opérationnels de la Municipalité.

3. QUALIFICATION REQUISE

- Détenir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent reconnu.
- Posséder les aptitudes requises pour lire, écrire, comprendre et exécuter les directives de travail avec un minimum de supervision.
- Être capable d'utiliser un ordinateur pour les fonctions de base reliées au poste.
- Détenir, ou obtenir dans un délai raisonnable, les permis nécessaires à la conduite des véhicules municipaux, incluant la mention pour freins à air, lorsque requis.
- Détenir, ou obtenir et maintenir, une certification valide de secourisme dans un délai raisonnable.
- Faire preuve de responsabilité, de conscience professionnelle, de jugement et d'initiative.
- Démontrer une capacité de travailler en équipe et de collaborer efficacement avec les autres employés.
- Maintenir une tenue propre, soignée et appropriée en tout temps.

4. CONDITION DE TRAVAIL

Ce poste est **syndiqué** et les conditions de travail, y compris les heures de travail, sont établies conformément à la **convention collective** en vigueur.

Le titulaire du poste exerce ses fonctions dans des **environnements intérieurs et extérieurs**, selon les besoins du service et les affectations de travail.

Le poste comporte des **exigences physiques** compatibles avec l'exécution de travaux manuels et opérationnels.

5. LIEN HIÉRARCHIQUE



Ville de Vallée-des-Rivières
Description du poste

Le titulaire du poste relève des directeurs de services et reçoit ses directives de travail selon les besoins opérationnels de la Municipalité.